Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260520-20260504-DE

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absentes excusées : Mme Virginie HARDY, Mme Gaëlle THEBAUD, Mme Delphine GUILLO
Absente : Mme Jennifer BATARD
Pouvoirs : Mme Virginie HARDY à Mme Julie GOFFINET, Mme Gaëlle THÉBAUD à M. Jean-François LE BADEZET, Mme Delphine GUILLO à Mme Jocelyne PELTIER

Date de convocation : 11 mai 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22
Secrétaire de séance : M. Eric NOUAILLE

Délibération n° 2026-05-04
Convention de prestation de services de « Conseils en Energie Partagée »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le service de conseil en énergie partagé (CEP) de Centre Morbihan Communauté. Ce dispositif vise à réaliser des économies d'énergies et des économies financières sur le patrimoine des collectivités, en les accompagnant sur les missions suivantes :

- Suivi et analyse des consommations ;
- Optimisation des contrats d'énergies ;
- Analyse du fonctionnement des bâtiments : optimisation du chauffage, qualité de l'air intérieur, etc...
- Accompagnement des projets de rénovation ou construction, déploiement des énergies renouvelables

Les missions du Conseiller en Énergie Partagé sont financées à 50 % par la Région Bretagne et l'ADEME pendant 3 ans. Le financement a débuté en 2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de signer la convention Conseils en Énergie Partagé (CEP) afin de réaliser un bilan des consommations et mettre en place des outils afin de permettre à la collectivité de réaliser des économies.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260520-20260504-DE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
- De signer la convention Conseils en Énergie Partagé (CEP) proposée par Centre Morbihan Communauté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY
MORBIHAN